

Novembre 2015

S'immerger dans l'innovation sociale

n°21

focales



Terre-en-vue
Pour que la terre nourrisse



Terre-en-vue est à la fois une asbl, une coopérative et, depuis peu, une fondation. Mais c'est surtout une volonté de se réapproprier la terre pour la mettre à la disposition de ceux qui savent en prendre soin. Pour y parvenir, deux qualités (au moins) sont nécessaires : la persévérance et l'innovation.

Par Olivier Bailly – Photos de Loïc Delvaux



Pour que la terre nourrisse

Rencontrées en 2011, avant même la naissance officielle de la « Terre-en-vue », les futures chevilles ouvrières Zoé Gallez et Maarten Roels peinaient à définir leur structure embryonnaire, optant pour un alambiqué « groupe pilote 'Terre de liens' de la plateforme de soutien à l'agriculture paysanne ». Ce qui était par contre beaucoup plus clair, c'était le pourquoi de cette structure.

« On voit par jour cinq fermes qui disparaissent en Belgique, expliquait alors Maarten. En même temps, le nombre de fermes de plus de 50 hectares augmente et une telle superficie entraîne la mécanisation de la production ainsi que l'usage d'intrants fossiles. Au final, le résultat donne un impact environnemental négatif et un ratio 'terre exploitée/emploi créé' très faible. » Environnement, emploi, qualité nutritive. Tout le monde y perd.

À l'inverse, en encourageant l'émergence de petits agriculteurs familiaux entourés d'une centaine de consom'acteurs, « on augmente le nombre d'agriculteurs et on augmente de manière encore jamais vue ses revenus », se réjouissait Maarten¹. Il était temps de rendre à la terre agricole sa nature « nourricière ».

La naissance de Terre-en-vue provient aussi de ce constat, partagé par tous les acteurs de terrain : « Beaucoup de jeunes avaient envie de se lancer dans une production bio mais très peu y arrivaient alors que le consommateur via des groupes d'achats collectifs était demandeur, explique François Leboutte, chargé de mission de l'association. L'explication était multiple mais un des points bloquants évidents était la question de l'accès à la terre. Terre-en-vue est là pour sécuriser les fermes

bio existantes, pour assurer un accès pérenne à la terre et pour installer des jeunes. Nous n'avons pas vocation à modifier seuls toute l'agriculture wallonne. Nous sommes un outil. »

Selon Valérie Martin, chargée de mission Fugea et administratrice de Terre-en-vue, cette association était « l'outil qui manquait au secteur. Et le problème de l'accès à la terre concerne tellement d'acteurs qu'il fallait à la fois un extérieur et une structure qui colle à la réalité de terrain ». Au final, Terre-en-vue est issue de fondateurs qui sont tous en lien avec l'agriculture mais Terre-en-vue n'est pas l'un d'eux. « Si l'association avait été liée à un syndicat, elle aurait perdu sa dynamique citoyenne. Terre-en-vue a relié toutes les forces qui allaient dans le même sens mais sans a priori, en étant libre au niveau politique. Ils deviennent un acteur supplémentaire autour de la table. »

Quatre ans plus tard, Terre-en-vue est sortie (de terre). Et elle en a acquis (de la terre) : 21 hectares pour trois fermes (ferme Marion à Rochefort, ferme Larock à Liège et la ferme Renaud à Bourdon). Quatre autres projets sont en cours². (Lire l'encadré « Trois pour le prix d'un ».)

1. « Des terres en trait d'union », Olivier Bailly, revue *Déclics* (Oxfam-Magasins du Monde), juin 2011, www.oxfam-magasinsdumonde.be

2. Chiffres de juin 2015, via <http://www.terre-en-vue.be/presentation/la-cooperative/article/terre-en-vue-en-quelques-chiffres>.

Trois pour le prix d'un

En 2011, une coopérative « Terre-en-vue » a été créée pour récolter les parts sociales qui permettent d'acheter les terres. Une part vaut 100 euros. Pour quitter la coopérative et récupérer sa mise, quelqu'un doit reprendre les parts sortantes, ce qui permet de maintenir un capital constant, condition *sine qua non* pour pouvoir investir à long terme. En octobre 2015: 745 coopérateurs ont alimenté le capital de la coopérative à hauteur de 751.500 euros.

Une asbl est également née. Elle accueille à la fois le personnel de Terre-en-vue (trois personnes en quatre cinquièmes), les subsides qui vont avec, mais surtout assure la coordination, la sensibilisation, la communication et la formation autour des projets soutenus. Elle développe aussi une expertise relative à l'accès à la terre et participe au débat public, notamment avec un plaidoyer vis-à-vis du monde politique.

Les conseils d'administration des deux structures sont identiques et se réunissent une fois par mois. Des groupes de travail sont également composés selon les thématiques (ambassadeurs, communication, finances et compta, juridique et politique, projets agroécologiques, réseau européen et, à venir, la cartographie). Certains de ces groupes sont en léthargie (Europe, communication), d'autres s'activent (finances, projets agroécologiques).

« La structure est encore jeune et nos activités fluctuent de mois en mois, explique François Leboutte. Tout l'enjeu est de parvenir à créer une continuité avec ces groupes, ce malgré deux difficultés: le bénévolat et l'évolution de notre groupement avec un discours qui change. Au contact des différents projets, des pouvoirs publics, notre vision s'affine, nous posons encore des

choix stratégiques. Il peut être difficile de rentrer dans la dynamique si la formation fluctue très fort. Mais cette phase d'effervescence va se calmer, et il sera plus facile ensuite d'impulser une autonomie des groupes qui permettra alors à l'équipe de travailler avant tout en soutien des bénévoles. »

Enfin, en octobre 2015 est née la petite dernière de la famille: la fondation. Complémentaire à ses deux sœurs, elle permet de recevoir des dons et legs (héritages) de terres ou d'argent. Concrètement, un propriétaire sans héritier pourra léguer ses terres à la fondation Terre-en-vue. Un propriétaire qui a des héritiers qui ne sont pas en ligne directe peut aussi choisir d'effectuer ce que l'on appelle un « legs en duo ».

De plus, la fondation permet d'apporter une stabilité financière au mouvement:

- elle constituera un fonds de réserve permettant de rembourser des coopérateurs qui souhaiteraient se retirer de la coopérative et qui n'auraient pas trouvé eux-mêmes de repreneurs. Elle pourra ainsi prendre des parts dans la coopérative, lesquelles ne devront jamais être remboursées, ce qui renforcera la coopérative.
- elle mettra à la disposition de la coopérative les terres reçues via un contrat d'emphytéose. De cette manière, il n'y aura toujours

qu'une interlocutrice vis-à-vis des agriculteurs (la coopérative), qui pourra ainsi recevoir des loyers pour des terres pour lesquelles elle n'aura pas dû mener d'appel à l'épargne, ce qui renforcera également son modèle financier.

La fondation, en complément de ses deux sœurs, permet donc d'accueillir des héritages mais aussi des dons et... des terres.

Imaginons un fermier avec plusieurs enfants dont l'un est intéressé par la reprise de la terre. Le père pourrait placer les terres dans la fondation, ce qui permettrait au fils (ou fille) de reprendre en location. Les autres enfants ne seraient pas lésés. Ils recevraient leur « héritage » en parts. Celles-ci seraient rachetées soit par le fils agriculteur, soit par un tiers. Pour un producteur en circuit court, trouver acquéreur de ces parts ne devrait pas être une mission trop difficile.

De plus, la fondation permet de séparer les finances (coopérative) et le patrimoine (dans la fondation). En gros, la fondation met la terre à la disposition de la coopérative qui loue les terres. À terme, les fonds disponibles dans la fondation devraient fluidifier les opérations d'achats, pour lesquelles il faut parfois mobiliser une somme importante rapidement.

| | Parts sur l'année | Terres achetées | Prix de la terre |
|------|-------------------|---|--|
| 2012 | 140.500 | | 53.643 (Wavreille) |
| 2013 | 113.100 | 2 ha à Wavreille et à Hotton | 20.044 (Wavreille) et 23.211 (Rotheux) |
| 2014 | 193.600 | 9,03 ha à Hotton et à Erezée | 125.000 euros |
| 2015 | | 4,5 ha pour la bergerie d'Acremont, Bertrix (compromis signé) | 50.000 euros |

Sources: Bilans annuels 2012, 2013, 2014 de la SCRL Terre-en-vue.



Les pieds dans la boue

«C'est un projet excitant, mais bon, je dois gagner ma vie sur un terrain qui est en friche depuis 15 ans. Il y a des mûriers de quatre mètres de haut!»

Le projet en question, c'est la ferme des Deux-Yannick, soutenu par Terre-en-vue. Comme pour les testaments, il y a Yannick l'Ancien et Yannick le Nouveau.

À 55 ans, Yannick Hostie est heureux de pouvoir compter sur un collectif, parce que, de l'indépendant «qui crève seul dans son coin», il en a bouffé. Fin des années 80, il a suivi une formation au Crabe (asbl qui multiplie activités culturelles, d'éducation permanente, programmes d'insertion sociale, formation professionnelle en agriculture biologique...) et a tout de suite senti que le maraîchage, c'était son truc. «Alors j'y suis allé, avec des hauts et des bas.» Au bout de 25 ans de labeur, il n'a pas une terre à lui, pas d'épargne pour acheter le moindre lopin, et ce malgré des journées de 12-15 heures de travail, malgré des week-ends derrière son étal, malgré une vie sociale qui tourne autour de ses tomates, celles qui font sa réputation sur tous les marchés.

Ce n'est pas du Germinal rural. Yannick ne se plaint pas. Il constate. Depuis 1998, il cultive des quantités limitées avec beaucoup de variétés. Avec l'émergence des Groupements

d'achats solidaires (GAS) au début du millénaire, le nombre de candidats acheteurs pour du bon et du local a augmenté. Le nombre de producteurs aussi, mais pas au point de satisfaire la demande.

C'est à ce moment qu'arrive Yannick Bette, le Nouveau. Vingt-huit ans et une quatrième saison dans les champs qui s'achève. Il n'a pas de formation, a travaillé deux ans pour un autre maraîcher à Nivelles, puis a rencontré l'Ancien en formation. «Géographiquement, on était très proches. On n'allait pas se tirer dans les pattes. Il m'a présenté à ses clients et j'ai visé une production différente, complémentaire.»

Si les deux hommes ne cherchent pas à baigner dans le luxe, réussir à vivre dignement de leur métier semble un minimum. «Quand je me suis lancé, je ne me suis pas posé de questions, explique Yannick le Nouveau. Je n'avais pas de grands besoins. Un petit deux-pièces me suffisait. Maintenant, j'ai un bébé, je suis marié. J'ai des obligations. La question est d'ordre économique : comment obtenir un revenu décent sur une saison complète?»

Cette question, Yannick l'Ancien se l'est posée des dizaines de fois. Seul ou en groupe, comme ce fut le cas avec Crédal. Une étude avait été lancée pour calculer la rentabilité du temps de travail par rapport à la rentabilité d'un légume. «On arrivait à du deux, trois euros de l'heure. Et mon mécano qui vient réparer mon

Les deux Yannick (à gauche et à droite), Zoé de Terre-en-vue et un sympathisant du mouvement devant le plan du terrain qui sera mis à la disposition des deux agriculteurs.

Remembrement d'envies

Outil rassembleur, la coopérative Terre-en-vue est elle-même un remembrement d'asbl et de coopératives impliquées dans les questions foncières et agricoles. Sont membres fondateurs lors de la constitution de la coopérative le 21 mars 2012 :

- la société coopérative Agricovert
- l'asbl AVAP (Association de valorisation de l'agriculture paysanne)
- La société coopérative Crédal
- l'asbl Entraide et Fraternité
- l'asbl ÉPI (École paysanne indépendante de Wallonie)
- l'asbl FUGEA (Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs)
- l'asbl GRAPPE (Groupe de réflexion et d'action pour une politique écologique)
- l'asbl La Bande de GASAth
- l'asbl Le Début des haricots
- Sustainable Agriculture, Food and Ecology
- l'asbl Oxfam-Solidarité
- l'asbl Le Réseau des GASAP (groupes d'achat solidaire de l'agriculture paysanne)
- l'asbl SWITCH
- L'association de droit français Terre de liens
- l'asbl Terre-en-vue (créée en 2011)
- l'asbl Urbagora.

tracteur, je le paie 48 euros de l'heure. Hors TVA!» Bien sûr, l'engouement des paniers a été profitable. Mais a charrié aussi son lot de perversions : «Les gens attendent un panier toutes les semaines. Mais en Belgique, de décembre en avril, on livre quoi ? On ne va pas manger que des choux quand même. On devrait partager l'abondance et les manques. Financer l'agriculteur plutôt que l'achat de légumes.»

Les deux Yannick louant une terre à l'année, il leur était impossible d'investir dans un système d'arrosage, un espace de stockage, etc. Le groupe local de l'«AVAP» (Association de valorisation de l'agriculture paysanne) qui accompagnait Yannick l'Ancien depuis plusieurs années, a cherché une terre à vendre.

Ce ne fut pas une partie de plaisir. Même si 55% des agriculteurs seront pensionnés dans 10 ans, même si la plupart d'entre eux n'ont pas de repreneur au sein de leur famille, les terres ne sont pas offertes au premier venu. Marylise, membre de l'AVAP autour de Yannick, s'en souvient : «La terre est rare et toujours promise à d'autres. On nous riait au nez.» «On me disait qu'on ne donnait pas la terre aux étrangers, poursuit Yannick, alors que je vivais à cinq kilomètres de là depuis vingt ans !»

Et puis TERRE !

Le groupe entend parler d'un bout de terre appartenant à la Région wallonne. En friche depuis des lustres, le terrain de six hectares est coincé entre des champs. La Région wallonne en a hérité dans le cadre d'un échange à la suite de la construction d'une bretelle d'autoroute. Le cadeau est encombrant. De cette parcelle, trop petite, trop touffue, trop sauvage, personne n'en veut. Sauf Terre-en-vue.

De discussions en négociations, Terre-en-vue dispose à présent d'un contrat de mise à



17 octobre, journée des coopérateurs. Des sympathisants et futurs parrains de Terre-en-vue visitent le terrain de la ferme des deux Yannick, en voie d'acquisition. À gauche : Yannick l'Ancien.

disposition gratuite. Le terrain sera ensuite vendu. Non pas au plus offrant, mais à l'initiative la plus intéressante. « Plus on développe le projet, plus on a de chances de rester dessus », résume Zoé Gallez.

Le lieu appelé « la ferme des Deux-Yannick » est mal nommé. D'abord parce que la terre ne sera pas à eux. Terre-en-vue envisage une coopérative de production qui mettrait la terre à disposition pour 27 ans. Mieux qu'un bail à l'année donc...

Mal nommé ensuite parce que le bout de terrain ne sera pas confié entièrement aux deux Yannick. Les six hectares accueilleront notamment un verger et un espace test de 0,7 ha, probablement occupé par une école d'agronomie d'Ath. Il y aurait également un bâtiment qui permettrait de stocker mais aussi d'être une vitrine pour les productions.

Mais si les projets de Terre-en-vue sont attachés à des fermiers, c'est notamment pour leur donner un visage et réunir des personnes autour d'eux.

Sur les sept projets actuels de la coopérative, aucun n'a permis l'installation de « nouveaux » agriculteurs. Tous étaient déjà en activité. Préserver les fermes existantes est déjà une gageure. « L'impact du soutien sur les projets est flagrant, avance Zoé Gallez. On a vu le

développement des fermes, la modernisation des ventes et le développement des ventes à la ferme. On donne de l'espoir. »

Mobiliser autour d'un fermier existant permet également de s'appuyer sur un réseau existant, de mobiliser autour d'une histoire en cours d'écriture.

Pour la ferme des Deux-Yannick, 17.400 euros étaient rassemblés autour du projet en février 2015. En octobre, la somme avait grimpé à 57.700 euros. Loin du montant nécessaire pour acquérir les terres convoitées (180.000 euros), mais suffisant pour maintenir le groupe local dans une dynamique de réussite. Philippe, emmitoufflé dans son anorak bleu et le regard masqué par ses lunettes noires, est un des piliers du groupe local. Avec d'autres, il a créé le GAC de Lens. Depuis deux ans et demi, il organise pour 30 familles des paniers de producteurs locaux. Le samedi matin, c'est permanence et café de 11 h 30 à midi pour venir rechercher son panier. Et deux fois par an, le four à pizzas transportable est réquisitionné pour des rencontres festives. « On voulait aider Yannick à trouver une terre mais nous avons aussi envie de travailler à une autre échelle. On était tout seuls et les 'tout seuls' se sont réunis. C'est ainsi qu'est née Terre-en-vue. Ici, c'est un retour aux sources en quelque sorte. » Philippe est également ambassadeur de Terre-en-vue.



Le Conseil d'administration de Terre-en-vue chez le notaire Pierre-Yves Erneux.

De la diplomatie terrienne

Pour représenter le mouvement autour de projets locaux ou lors d'événements agricoles et autres, Terre-en-vue organise une formation d'ambassadeur. En trois soirs, le candidat découvre l'esprit, les missions, l'histoire, les statuts du mouvement. Des approches plus techniques (le bail à ferme, le système coopératif, etc.) sont également tentées. Enfin, il importe également que les futurs ambassadeurs puissent lier le projet aux enjeux politiques globaux. À la sortie des trois soirées de formation, les ambassadeurs doivent pouvoir communiquer sur Terre-en-vue et expliquer « les impasses du système alimentaire dominant ». La formation se termine par des jeux de rôles pour mettre en situation les futurs porte-parole de l'association.

Quatre formations d'ambassadeurs ont été données en 2013, une en 2014 et deux en 2015 et 80 personnes y sont passées (sans compter les administrateurs). « Le but de ces formations est d'impliquer localement les ambassadeurs, explique Vanessa Martin, administratrice de Terre-en-vue et... ambassadrice. Après ces trois soirées et quelques phases tests avec l'un ou l'autre ambassadeur, ils peuvent ensuite participer seuls à des représentations pour alléger le travail de l'équipe et assurer une bonne représentation au niveau local ». Mais trois soirées, un test, un syllabus. Une démarche exigeante pour trier les relais ? « Non. Cette formation s'explique par la complexité du mouvement et de sa structure. Comme on vise à récupérer de l'épargne, nos représentants doivent maîtriser la dynamique de la structure, rassurer sur sa fiabilité, expliquer que les parts visent à la libération de la terre et non à la création d'un emploi par exemple. »



Laboratoire

Sept terres. Quelques dizaines d'hectares.

Certes, Terre-en-vue n'est pas la solution mais une alternative au modèle dominant. L'association permet notamment à de petits projets d'être viables tandis que les plus importants peuvent se tourner vers la banque foncière. Cela étant dit, confrontée froidement aux chiffres du monde agricole belge, l'initiative ne pèse pas lourd dans le changement de paradigme de la gestion foncière en Belgique.

« Notre limite, c'est le temps, explique Valérie Martin. Tout le monde fait de son maximum mais nous devons encore finaliser certaines choses, nous sommes toujours en construction. Une fois les outils terminés (dont le contrat de location), nous ferons davantage connaître Terre-en-vue. Nous n'avons encore jamais fait un appel global à épargne. »

« Il y avait beaucoup de choses à créer au début, rappelle François Leboutte. Une fois le bouclage des projets en cours, nous devons agir à une échelle plus large, parvenir à convaincre les citoyens à mettre de l'argent dans la coopérative. Avec un afflux massif de moyens, nous achèterons d'autres terres. »

Par ailleurs, l'association développe une expertise sur la politique foncière. Travail d'autant plus apprécié qu'elle nourrit sa réflexion de mise en œuvre concrète sur le terrain. Sur un enjeu comme le bail à ferme, Terre-en-vue a été entendue lors d'un colloque parlementaire en septembre 2015 pour présenter son « modèle privilégié ».

Pour soutenir cette réflexion, Terre-en-vue a créé en 2014 avec huit autres associations (FUGEA, MAP, UNAB, CNCD, IEW, Nature et Progrès, FIAN, Natagora) une plateforme pour élaborer des propositions sur la politique foncière wallonne, dont la question du bail à ferme. La voix de Terre-en-vue se fait entendre notamment parce que la coopérative transcende les intérêts des locataires et des propriétaires. « Nous sommes en même temps propriétaires et une organisation constituée par des paysans que l'on soutient, reconnaît Zoé Gallez. C'est un équilibre parfois difficile. Un des débats du bail est la question du fermage. La location de la terre est trop faible, trop cadennassée, on s'en rend compte. Plus aucun fermier ne veut un bail à ferme sur sa terre. Il va falloir retrouver une formule attrayante pour recultiver des terres aujourd'hui délaissées. »

En Belgique, une location de terres ne peut être conditionnée à une manière de cultiver



celle-ci. Or, c'est pourtant exactement ce que veut faire Terre-en-vue. L'association entend bien sélectionner les projets pour qu'ils répondent aux valeurs de la coopérative.

Quand Terre-en-vue soutient un projet, il doit :

- être un projet nourricier ;
- intégrer le respect de l'environnement, bio ou une production en phase avec d'autres critères ;
- être à taille humaine, viable et transmissible ;
- vendre les produits en circuit court.

Indépendamment de la conclusion de baux ou autres types de droits qui permet l'exploitation de la terre, Terre-en-vue affirme ainsi deux valeurs fondamentales : la nécessité d'une exploitation économiquement viable pour l'agriculteur ET le fait que cette exploitation doit être durable au sens environnemental.

« Et la particularité dans l'approche de Terre-en-vue est que ces deux valeurs sont sur un même pied d'égalité », précise Pierre-Yves Erneux, le notaire qui a permis d'accoucher d'une solution pour la location des terres de la coopérative. Comment dès lors la traduire dans un texte de loi ? Avec la servitude environnementale, existant en France, au Canada, en Suisse, mais pas en Belgique.

Innovation agricole

Une servitude constitue un droit établi sur le bien d'un propriétaire au profit d'un autre bien. Ici, le service est rendu d'un terrain au bénéfice des terrains avoisinants et cela rejoint

l'intérêt général. Par exemple, je n'utilise pas de pesticides car ils vont contaminer les cultures avoisinantes. Le constat est soutenu scientifiquement.

À partir du moment où le mécanisme est validé, tout propriétaire en Belgique doit avoir la possibilité d'attacher sur son terrain une servitude environnementale soit pérenne, soit limitée dans le temps. Tout ce qui se passe derrière cette servitude, que ce soit une emphytéose (bail immobilier de très longue durée), un bail à ferme, un prêt à usage gratuit, sera impacté par la servitude environnementale.

« Ce concept permet de formaliser une approche environnementale par rapport à une terre donnée, explique Pierre-Yves Erneux. Il permet à un propriétaire de dire que grâce à l'expertise d'autres personnes, il développe une réflexion qualitative par rapport à l'usage de sa terre. Il s'inscrit dans une logique qui n'est pas que patrimoniale. C'est là le substrat de la réflexion de Terre-en-vue. »

Faute d'outils juridiques à disposition, « nous avons dû être innovants, car la loi ne permet pas de mettre des critères. On a pris certains risques juridiques », reconnaît Zoé Gallez.

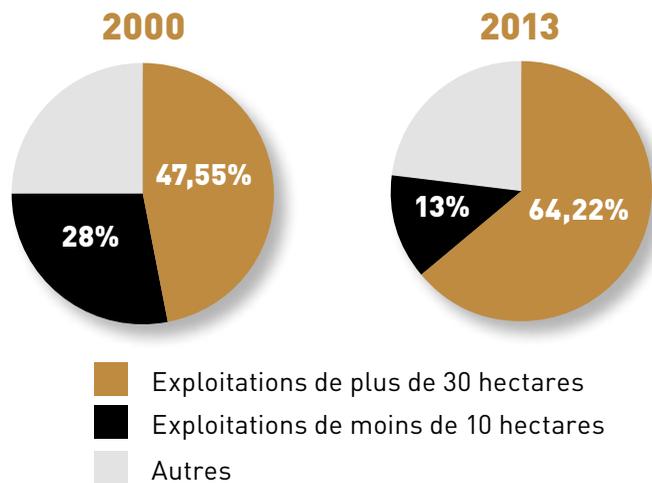


Des exploitations trois fois plus grandes, un même « personnel »

Les exploitations agricoles dont la superficie agricole utilisée est de plus de 30 hectares représentaient 47,55% de toutes les exploitations en 2000. En 2013, elles représentent 64,22%.

À l'inverse, les toutes petites exploitations (moins de 10 ha) sont passées de 28,46% à 13% entre 2000 et 2013. En trente-quatre ans, la superficie moyenne des exploitations a presque triplé, le tout avec quasi le même nombre de travailleurs par exploitation (de 1,63 travailleur en 1980 à 1,97 travailleur en 2013).

Source: « Chiffres clés de l'agriculture 2014 », DG Statistiques, SPF Économie, 2015.



Des risques ?

Pierre-Yves Erneux précise : « En droit, quand il y a une création doctrinale, il y a toujours une possibilité de discussions juridiques. Et comme on se heurte à un mode de pensée très profondément ancré dans une certaine partie des milieux agricoles, certains ne perçoivent pas cette mesure d'un œil positif. Concrètement, certains milieux agricoles acceptent les impositions publiques quand elles viennent de l'extérieur, de l'Europe par exemple, mais les mêmes impositions venues de l'intérieur de la part de certains propriétaires, voire agriculteurs, les mettent plus mal à l'aise. »

Pourtant, tous les pays limitrophes ont une évolution assez douce sur le sujet. L'idée est qu'en tout état de cause, il ne faut pas menacer l'exploitation agricole. Nous avons de nouveaux besoins et de nouvelles préoccupations comme consommateurs et agriculteurs. Pour y répondre, nous devons faire évoluer les concepts. »

« Par rapport à la société en général, nous constituons un laboratoire juridique, un labo aussi en termes de projet pilote. Nous

sommes là pour dire que nos projets sont réalistes et faisables, explique François Leboutte. La diminution d'agriculteurs en Belgique est due aux règles politiques. Ce cadre ne peut changer que par une volonté de modifier les règles. Un autre scénario est possible et nous avons l'ambition de le prouver sur le terrain. »

Au final, Terre-en-vue est un complexe de trois structures, d'une myriade d'enjeux, d'innovations et d'interventions qui tournent autour de l'agriculture et l'alimentation. Mais il y a malgré tout moyen de résumer le projet en une phrase, comme le fait Zoé Gallez : « On se réapproprie la terre nourricière pour la mettre à la disposition de ceux qui savent en prendre soin. »



Pour en savoir plus

Terre-en-vue asbl

Chaussée de Wavre 37 à 5030 Gembloux
courriel : info@terre-en-vue.be
site web : www.terre-en-vue.be

Web+

« Les hectares biologiques expropriés »,
dans *Alter Échos* n°407-408 du 22.07.2015, Olivier Bailly.
« Le bail à ferme, la location éternelle »
dans *Alter Échos* n°407-408 du 22.07.2015, Olivier Bailly.

focales

est une revue publiée en supplément d'*Alter Échos*.

Une initiative de l'Agence Alter, avec le soutien de la Wallonie.

Coordination : Marinette Mormont.

Ce cahier a été rédigé par Olivier Bailly.

Reportage photos : Loïc Delvaux.

Il a été achevé en novembre 2015.

Layout et mise en page : Françoise Walthéry et Cécile Crivellaro.

Impression : Nouvelles Imprimeries Havaux

Cette publication est en accès libre

sur www.alterechos.be (onglet dossiers)

Agence Alter
■■■■■



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES